

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
BOURSE du TRAVAIL
 18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements
S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT
 Six mois..... 0 80
 Un an..... 1 50
 Pour l'Étranger le port en sus.

EXÉCUTION D'UN MOUCHARD

Rapport de la Commission d'Enquête

Réunion extraordinaire des Membres des diverses Commissions de la Bourse du Travail, le dimanche 17 novembre 1895, à 6 heures du soir.

Après plusieurs accusations portées contre un membre du Comité général, le secrétaire, après avis pris avec quelques autres administrateurs, décida de convoquer en réunion extraordinaire les membres de diverses commissions de la Bourse. Ceux-ci, au nombre de 14, après les explications et les renseignements donnés par les citoyens Colombe et Tulève, décidèrent de choisir parmi eux un jury d'honneur composé de trois membres, et lui donnèrent plein pouvoir pour s'entremettre avec l'accusateur et pouvoir juger eux-mêmes de la réalité des accusations aussi graves portées contre un camarade sur lequel la Bourse mettait toute sa confiance.

Les citoyens Denis, Portais et Ribrac furent choisis par l'assemblée. Après une entrevue qui a duré une heure et demie, les trois arbitres désignés se retirèrent convaincus de la réalité de ces accusations.

Ainsi donc, par tous les détails donnés à la commission d'enquête, il est avéré qu'ils étaient absolument conformes avec les accusations déjà portées. C'est avec ces preuves palpables de la culpabilité d'un des nôtres, que nous venons déclarer au Comité général, et cela au nom des quatorze membres présents à la réunion, ce qui suit :

Nous membres de la commission des fi-

nances, membres de la commission de contrôle, d'administration et de questure, accusons le citoyen Letessier d'être agent salarié de la Préfecture et, pour préciser, aux appointements de 50 francs par mois de fixe; d'être sous les ordres du commissaire central Kolb; pour ce prix, avoir à délivrer des rapports détaillés sur tout ce qui se passe dans la Bourse du travail.

D'avoir comme intermédiaire l'agent de police Turpeau, secrétaire du commissaire central; de recevoir par lui le prix de ses trahisons que ledit Letessier allait toucher au numéro 43 de la rue d'Allonville, demeure dudit policier.

D'avoir reçu également, en dehors de ces 50 francs, des allocations extraordinaires pour le rapport détaillé fourni par lui sur le Congrès de Nantes, dans lequel, pour se donner de la valeur policière, il déclarait avoir été le principal agent de désorganisation.

Pour ce qui est de la présence de Letessier chez le policier Turpeau, le citoyen Nias fils viendra vous déclarer l'avoir vu entrer au numéro 43 de la rue d'Allonville, et dans quelles circonstances Letessier fut soudoyé et acheté par la police, au lendemain de son arrestation et si vous vous rappelez, citoyens, c'est au même moment qu'il vint déclarer ici, à la Bourse, qu'on avait voulu l'acheter; en effet, mais ce fut bien après entente avec l'agent Turpeau qu'ils décidèrent d'un commun accord, afin de nous donner confiance, qu'il venait, lui Letessier, faire une telle déclaration.

Nous arrêterons notre rapport sur cette accusation formelle, et laissons aux camarades possesseurs d'autres renseignements précis le soin de venir appuyer et démontrer la trahison de Letessier.

Citoyens, lorsque les accusations auront été données avec tous les détails les plus circonstanciés, nous vous demanderons s'il est possible de laisser parmi nous un homme aussi méprisable que dangereux, qui non seulement sert d'agent indicateur, mais aussi d'agent provocateur.

C'est avec calme que vous prendrez votre décision, et si, comme nous l'espérons, cet indicateur est chassé par nous comme une brebis galeuse, tous les honnêtes gens applaudiront à cet acte de fermeté qui démontrera qu'avant toute chose le prolétariat veut chez lui la probité et non la trahison et l'infamie.

Pour la Commission d'enquête :

Denis, Portais, Ribrac.

Le secrétaire général : Tulève.

Le trésorier : Rambaud.

La commission de contrôle : Vallée, Lucas.

La commission des finances : Léglise.

Administration : Lesimple.

Questure : Béty.

Commission exécutive : Nias père, Carrié.

Comité général : Nias fils, Auguste, Colombe.

SOMMAIRE

Convocations. — Rapport de la Commission d'Enquête. — Cours Professionnels. — Comité de Vigilance. — Avis.
Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin. — Commission du Travail et Statistique.
Partie non Officielle. — Aux Ouvriers Nantais. — Nouveau Judas. — Fédération Nationale. — Ordres du Jour. — Aux Chambres Syndicales Métallurgistes. — Pour les Verriers de Carmaux.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 17 décembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 24 décembre et mardi 14 janvier 1896, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 17 décembre.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité général et celle du Comité de Vigilance de Mardi prochain 17 Décembre.

LES COURS PROFESSIONNELS A la Bourse du Travail

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès toujours croissant qu'obtient en ce moment le cours de coupe public et gratuit organisé par le Syndicat des tailleurs d'habits et qui a lieu tous les lundis, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail. D'ici peu, de nouveaux cours seront ouverts par les chambres syndicales des couvreurs et des sculpteurs.

C'est un acheminement vers le but poursuivi : l'éducation du peuple par le peuple.

D. C.

COMITÉ DE VIGILANCE

AVIS

Les travailleurs nantais sont informés qu'une permanence a été installée à la Bourse du Travail par les conseillers Prud'hommes ouvriers.

Cette permanence, qui a lieu les lundi et jeudi, de 8 à 9 heures du soir, a pour but de renseigner les ouvriers en conflit avec leurs patrons d'éviter des ennuis et des pertes de temps toujours si préjudiciables à la classe des travailleurs.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 19 novembre 1895

Président, Lepalmec.

Assesseurs, Vallée et Riou.

Présents : Ulliac, Mariot, Nias père, Jarnet, Charrier, Desourme, Lemoigne, Emeriau, Béty, Huchet, Charpentier, Mainvielle, Pouzelgues, Prunier, Nias fils, Au-

guste, Potel, Lesimple, Gainche, Ribrac, Lucas, Rousseau, Isambart, Lepage, Bouchot, Guérin, Hougmard, Leléon, Templé, Michel, Petit-François, Sevestre, Septet, Tulève, Letessier, Noblet, Rambaud, Gohier, Colombe, Denis, Chauveau, Gaulay, Gerbaud, Rousselot, Lagarde, Lamandé, Carric, Guillou, Lepalmec, Vallée, Portais, Dudot, Riou, Légliise.

Excusés, Deschamps, Proust, Lebreton. Lecture des correspondances. Lettre de Carmaux.

Le citoyen Portais demande la parole. Citoyens, dit-il, le rapport dont je suis chargé de vous donner connaissance étant excessivement grave, j'appelle toute l'attention du Comité général et le prie d'écouter avec le plus grand sang froid.

Portais donne lecture du rapport concluant à l'exclusion de la Bourse du citoyen Mathurin Letessier, coupable de trahison envers ses camarades, et d'être indicateur salarié de certaine police.

Letessier proteste contre ces accusations qu'il dit mensongères et qui ne sont, dit-il, que le fait d'ennemis politiques.

Mariot dit que devant des accusations aussi graves, il ne suffit pas de dire que Letessier est coupable, mais qu'il faut immédiatement apporter des preuves de cette soi-disant trahison.

Nias fils déclare avoir vu entrer chez le policier indiqué dans le rapport, le citoyen Letessier; il ne peut se rappeler au juste la date, mais affirme l'y avoir vu entrer.

Letessier dit qu'il en avait déjà été question à la Bourse du travail et que c'est lui-même qui était venu déclarer que l'on avait voulu l'acheter.

Vallée explique comment la commission d'enquête fut nommée et déclare avoir toute confiance dans les camarades qui avaient été désignés.

Colombe explique également comment sont venus les dénonciations et donne des détails précis sur certains faits dénoncés à certaine police et qui n'étaient connus que de Letessier : je suis très peiné, dit-il, car j'avais toujours considéré, malgré quelques divergences d'opinion, Letessier comme un camarade, un ami; mais aujourd'hui, je suis le premier devant toutes les preuves morales données à la Commission d'enquête, à joindre ma protestation à celle de mes camarades, et dire oui. Letessier est coupable et ne doit sortir d'ici qu'avec la honte et le mépris inspiré par son inqualifiable conduite.

Portais, comme membre de la Commission d'enquête, fait part de tous les renseignements qu'il a pu avoir.

Lepalmec déclare qu'il ne connaissait absolument rien de cette affaire avant ce soir, mais que sa conviction est faite et que Letessier est bien coupable.

Tulève s'élève contre l'infamie d'un ouvrier qui, dit-il, a eu assez de roublardise pour se ménager partout des amis. Donner ainsi plus de confiance pour excuser sans crainte son infâme besogne.

Denis et Ribrac parlent dans le même sens.

Potel dit que si Letessier est vraiment innocent, il n'a qu'à poursuivre devant la Cour d'assises la Commission d'enquête.

Letessier dit qu'il ne fera jamais condamner des camarades.

Après discussion entre plusieurs délégués, le président met aux voix l'ordre du jour suivant :

Le Comité général de la Bourse du Travail de Nantes, après avoir entendu le rapport de la Commission, convaincu de la trahison de Mathurin Letessier, délégué du Syndicat des ouvriers du Port, vote, l'exclusion de ce lâche qui, pour 600 francs par an qu'il touchait de la police, vendait les travailleurs nantais ;

Décide, en outre, que le présent ordre du jour sera affiché dans la grande salle de la Bourse et communiqué à toutes les Bourses du Travail de France.

Letessier déclare se retirer, sachant bien, dit-il, ce qui l'attend à la suite de cet ordre du jour.

Templé demande le vote par appel nominal.

L'ordre du jour est adopté par 47 oui, 2 non, 1 abstention.

Colombe demande à ce que cet ordre du jour soit communiqué à la presse pour donner à Letessier la facilité de poursuivre devant les tribunaux. — Adopté après une courte discussion.

Denis donne lecture d'un rapport demandant l'adhésion morale de la Bourse du Travail à la Confédération du Travail.

Lepalmec dit que ce n'est pas après un simple exposé que l'on peut adhérer à ce nouveau groupement et dit que dans le rapport même il existe des contradictions qui demanderaient à être étudiées avant de se prononcer.

Quant à lui, son idée reste toujours la même, son Syndicat faisant partie de la Fédération nationale, il n'a pas à rentrer dans une autre organisation n'ayant ni le passé ni l'avenir de la Fédération.

Colombe dit qu'il est demandé une simple adhésion morale n'engageant en rien les finances de la Bourse. Et pourquoi, dit-il, ne pas y adhérer, la Confédération n'étant pas autre chose que le Conseil national qui siégeait à Nantes l'année dernière.

Portais dit que l'on a fait entrer dans les attributions de la Confédération la grève générale. Tous les syndicats ne partageant pas cette idée de grève générale, la Confédération ne pourra jamais rendre les services attendus d'elle.

Colombe dit que ce sont les adversaires de la grève générale qui l'y ont fait entrer, mais que cela ne peut nullement empêcher le groupement de la Confédération de se faire.

Tulève et Templé parlent dans le même sens.

L'adhésion morale est adoptée.

Ribrac, des corroyeurs, déclare s'abstenir.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

Le Secrétaire-adjoint :

PORTAIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 26 novembre

Ouverte à 8 heures, sous la présidence du citoyen Noblet.

Sont présents : Isambart, Denis, Potel, Charpentier, Nias père, Huchet, Petit-François, Lemoigne, Charrier, Carric, Gerbaud, Noblet.

Excusés : Légliise, Pouzelgues, Maillet.

Absents : Cadoret, Lefoulère, Deschamps, Ledœuf, Juguet, Guérin.

Le citoyen Gerbaud est élu secrétaire de séance, en remplacement du citoyen Légliise, excusé.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre adressée à la Confédération générale du travail, annonçant l'adhésion morale de la Bourse du travail.

L'ordre du jour appelle le renouvellement semestriel de quatorze membres de la Commission exécutive dont les noms suivent :

Guérin, Huchet, Isambart, Maillet, Pouzelgues, Denis, Juguet, Légliise, Petit-François, Cadoret, Deschamps, Lajarrige, Ledœuf, Lefoulère.

Le secrétaire général dit qu'il a envoyé une circulaire à tous les syndicats les invitant à désigner un candidat avant le 15 décembre, l'élection devant avoir lieu à la séance du Comité général du 17 décembre.

Un questionnaire a été également envoyé aux syndicats, leur demandant divers renseignements d'une certaine importance sur le fonctionnement administratif.

Le citoyen Isambart, du Syndicat des couvreurs plombiers zingueurs, annonce la création, par son syndicat, d'un cours professionnel de couverture et zinguerie, et demande à la Commission la disposition d'une salle pour y établir le matériel nécessaire à ce cours. La demande est approuvée à l'unanimité et renvoyée d'urgence au Comité général prochain.

Le citoyen Béty, membre de la Commission de statistique, demande, au nom de la dite commission, qu'il soit adressé à tous les syndicats un questionnaire très documenté pour permettre à la Commission d'établir son rapport statistique de fin d'année. — Adopté.

Le secrétaire général est chargé d'envoyer cette circulaire.

Le citoyen Lemoigne est nommé membre de la Commission de statistique, en remplacement du citoyen Appert, démissionnaire.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance, GERBAUD.

Réunion du 10 décembre

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Potel.

Présents : Huchet, Isambart, Pouzelgues, Denis, Petit, Charrier, Carric, Lemoigne, Nias, Noblet, Potel, Gerbaud, Charpentier.

Absents : Guérin, Juguet, Lefoulère, Cadoret, Deschamps, Lajarrige, Ledœuf.

Excusés, Maillet, Légliise.

Correspondance :

Lettre du Syndicat d'Angers donnant divers renseignements.

Lettre du Syndicat des frappeurs, désignant le citoyen Richard comme candidat à la Commission exécutive.

Après lecture du décret-règlement de la Bourse du travail de Paris, la commission fait toutes ses réserves sur ce document.

Lecture d'une pétition sur le projet de réfection des égouts de Nantes. Cette pétition n'est pas prise en considération.

Le secrétaire général donne lecture d'un violent article, publié dans un soi-disant journal socialiste, le *Réveil nantais*, et intitulé : « Aux Ouvriers nantais » ; cet article soulève une grande indignation ; le secrétaire, au nom de la commission du Bulletin, dit qu'une réponse a été rédigée et en donne lecture. Cette réponse est approuvée à l'unanimité. La commission exécutive décide, en outre, que la question sera soumise au comité général et nomme le citoyen Isambart, rapporteur. A l'unanimité, l'ordre est donné au secrétaire général d'interdire l'entrée de la Bourse du travail au sieur Eugène Lévêque, directeur du journal en question.

Autorisation est donnée au secrétaire de faire imprimer cent cartes, au nom de la commission exécutive, pour être envoyées aux organisations ouvrières.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Le Secrétaire,

GERBAUD.

COMMISSION DU « BULLETIN »

Séance du lundi 9 décembre

Présents : G. Potel, Tulève et Colombe.

Excusés : Guérin, Lajarrige.

Le citoyen Colombe est nommé secrétaire de rédaction.

Les écrits suivants sont désignés pour être insérés :

1° Rapport de la Commission d'enquête sur l'exclusion du sieur Mathurin Le Tessier ;

2° Procès-verbaux ;

3° Divers autres articles sont également acceptés. Un appel de la Fédération nationale des Syndicats est accepté à l'unanimité, sauf ratification de la Commission exécutive.

Le secrétaire,

D. COLOMBE.

COMMISSION DU TRAVAIL

ET STATISTIQUE

Réunion du 5 décembre.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Présents : Lesimple, Béty, Lemoigne.

La Commission après échange de vue et voulant établir un rapport officiel de statistique, pour le Comité général, du mois de janvier 1896, décide qu'il sera envoyé un questionnaire à tous les syndicats adhérents à la Bourse du Travail.

Son choix étant fait sur les différents questionnaires qui lui sont présentés par le secrétaire général, la séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,

BETY.

PARTIE NON OFFICIELLE

Aux Ouvriers Nantais

Dans un journal soi-disant socialiste dont nous avons le premier numéro entre les mains et dont l'administration est 3, rue de la Poudrière, à Nantes, et le rédacteur le nommé Eugène Lévêque, cette *feuille de chou*, dans un article intitulé « Aux ouvriers nantais », attaque les administrateurs passés et présents de la Bourse du Travail.

Nous ne nous abaisserons pas à répondre à ces insultes, nous constaterons simplement la connivence qu'il y a entre l'ex-mouchard Le Tessier et le délateur Eugène Lévêque.

LA RÉDACTION.

NOUVEAU JUDAS

Ainsi ce Letessier, monstre plein d'artifice,
Qui criait, sur les toits : Amour, vertu, justice,
Pour de l'or nous livrait, nous pauvres travail-

leur
meilleurs.

Infâme trahison ! Ignoble perfidie !
C'est indigné que haut, pour le punir, je dis :

Qu'il aille le maudit, sous le vent, sous la brise,
Exécéré de tous ceux qui peinent durement ;
Que le mépris de tous, à tout jamais le brise,
Etant son cauchemar, sa honte, son tourment.

Qu'il aille le félon, courbé sous l'anathème,
Qu'indigné nous jetons à son infâme front ;
Qu'il aille le Judas n'ayant des mots : je l'aime,
Pour calmer ses chagrins, plus l'agréable son.

Que la douce pitié qui soulage et console
L'âme du malheureux, qu'abat le dur malheur,
Bien loin de lui, bien loin, à tout jamais,
s'envole,

Afin que de son crime, il en sente l'horreur.

Que le remords-serpent le déchire, et torture
Et le jour et la nuit, en tout temps, en tout lieu,
Lui faisant, en son âme, une affreuse blessure
Telle, qu'en lui, se trouve un enfer tout de feu.

Qu'il connaisse, à jamais, l'éternelle souffrance ;
Que son nom, à jamais, parmi nous, soit honni ;
Que de notre pardon il n'ait point l'espérance ;
Qu'il soit, qu'il soit, qu'il soit oui l'éternel
maudit.

Car son crime est de ceux qu'aucune conscience,
Ayant le sentiment et du bien et du beau,
Ne peut absoudre... Non, il est par trop
immense,

Etant que de l'horrible il atteint le niveau.

GABRIEL POTEL.

FÉDÉRATION NATIONALE

Des Syndicats et Groupes Corporatifs
Ouvriers de France

CONSEIL NATIONAL

Aux Travailleurs de France,

Après avoir lutté avec opiniâtreté contre les nombreux obstacles que le pouvoir capitaliste élevait scandaleusement contre nos organisations syndicales, la classe exploitée, qui devait profiter de ce combat, s'affirme aujourd'hui chaque jour davantage et avec une précision toujours plus grande.

Nous ne sommes plus en effet, en face des hésitations, on pourrait même dire des résistances du début et, si quelques impasses sont encore offertes à notre activité, le plus grand nombre des syndicats est enfin résolu à suivre la route droite et large que le prolétariat doit ne pas abandonner désormais s'il veut triompher des tactiques des exploités, s'il veut assurer le succès de ses revendications.

La grève de Carmaux nous donne une nouvelle preuve de cette orientation de lutte. La classe ouvrière, systématiquement attaquée dans tous ses droits, dans toutes ses libertés, entend se défendre sur tous les terrains. Il nous faut donc rechercher de plus en plus la possibilité d'une action commune et efficace frappant nos maîtres dans le pouvoir qu'ils feront tout pour conserver, en leur arrachant la force dont ils abusent et qu'ils dirigent toujours contre le monde du travail.

Cette situation heureuse nous invite à faire un nouvel appel à nos camarades de travail pour venir toujours plus nombreux à la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs de France.

Le Congrès de Troyes, où plus de trois cents syndicats étaient représentés par près de cent délégués, nous donne l'assurance que vous répondrez à l'invitation du Conseil National, que vous viendrez à notre grande Fédération dont le passé éclatant est connu de tous les salariés, à notre Fédération pour laquelle après nos amis de Lyon, Montluçon, Bordeaux, Calais et Marseille, nous sommes prêts à donner toute la part d'énergie et de dévouement dont nous sommes capables.

Respectueux des organisations et des fédérations particulières dont l'utilité s'impose, nous continuerons de nous placer au-dessus des combinaisons mesquines pour demander à tous une union franche, sincère entre tous les exploités et cela sans fanfaronnades et sans faiblesse, ainsi qu'il convient à des travailleurs.

C'est ainsi que nous entendons maintenant haut et ferme le drapeau de la Fédération Nationale que le Congrès de Troyes nous a confié.

Travailleurs de toutes les corporations, vous nous aiderez à le défendre.

Le Conseil National :

Pédron, secrétaire général ; Corgeron, vice-secrétaire ; Julien Grée, trésorier ; Thiriot, vice-trésorier ; Kieffer, Philbois, Maître, Maroillier, Mitis, Victor, conseillers.

AVIS IMPORTANT

Décisions prises par le Congrès de Troyes

1^o Amnistie est accordée aux Syndicats pour les cotisations en retard jusqu'au 1^{er} janvier 1896.

2^o A partir de la même date les cotisations qui étaient de 1 franc par mois et par syndicat, seront réduites à 50 centimes.

Décision du Conseil National

3^o Le Conseil National a pris la décision de faire paraître régulièrement chaque mois

le bulletin officiel de la Fédération dont le prix d'abonnement reste fixé à 1 fr. 25 centimes par an.

Pour donner suite à cette décision, nous comptons sur l'exactitude des syndicats pour envoyer très régulièrement le prix de l'abonnement que nous recommandons de payer pour une année.

4^o Un assez grand nombre de syndicats nous ayant écrit pour nous engager à publier un compte rendu des travaux du septième congrès de la Fédération tenu à Troyes, nous attendrons des réponses précises de tous les syndicats adhérents sur le nombre d'exemplaires qu'ils pourraient placer avant de prendre une décision définitive.

NOTA. — Toutes les correspondances pour le secrétaire ou le trésorier doivent être adressées à la Maison du Peuple, à Troyes (Aube).

IV^{me} Congrès des Ouvriers Métallurgistes

Limoges 21 et 22 Septembre 1895

Comme conclusion au Rapport du délégué, on nous prie d'insérer les ordres du jour suivants :

Les syndicats suivants : Chaudronniers, modeleurs-mécaniciens, frappeurs, tisseurs en métaux et grillageurs, manœuvres métallurgistes, réunis le 30 novembre, à la Bourse du Travail, après avoir entendu le rapport du citoyen Colombe, délégué au Congrès national des métallurgistes à Limoges ;

« Considérant : Qu'il a défendu avec énergie le mandat qui lui a été confié ; que s'il n'a pu obtenir satisfaction sur toutes les questions qu'il avait ordre de soutenir, que ses observations ont été prises en considération pour être mises à l'ordre du jour au prochain congrès, qui aura lieu l'année prochaine à Tours ;

» Approuvent entièrement sa conduite et décident que le présent ordre du jour sera envoyé au *Bulletin* de la Bourse du Travail de Nantes et à celui de la Fédération métallurgique. »

Le Syndicat des métallurgistes de Couëron, après avoir entendu le rapport du citoyen Colombe, délégué au Congrès national de la métallurgie à Limoges ;

« Considérant : Qu'il a défendu avec énergie le mandat qui lui a été confié ; que s'il n'a pu, pour une cause de retard, défendre au Congrès le principe de la retenue par les sections des quatre cinquièmes des cotisations, il n'en a pas moins semé le grain qui, nous l'espérons, germera au Congrès de Tours ;

» Renouvelle sa confiance et son adhésion à la Fédération métallurgique et décide que le présent ordre du jour sera envoyé au *Bulletin* de la Bourse du Travail de Nantes et à celui de la métallurgie. »

Couëron, le 1^{er} décembre 1895.

On nous communique la circulaire suivante :

« Paris, 6 décembre.

» Aux Chambres Syndicales Métallurgistes,

» Citoyens,

» Le Comité fédéral porte à votre connaissance que la Chambre syndicale des étireurs au banc a déclaré la grève dans la maison Curtit et Compagnie, rue Saint-Maur, 44, à Paris, ces exploités, ayant supprimé le travail aux pièces, voulaient payer les ouvriers à raison de 35 centimes de l'heure.

» Les Chambres syndicales adhérentes à la Fédération sont priées de bien vouloir voter une somme, aussi minime soit-elle, et de la faire parvenir de suite au siège social, de même que les souscriptions.

» Nous comptons sur votre solidarité pour faire triompher les justes revendications de ces camarades qui demandent au minimum 50 centimes de l'heure.

» Le secrétaire,

» BRAUN. »

N. B. — Le secrétariat de la section de Nantes dont le siège est à la Bourse du travail se fera un devoir de faire parvenir les souscriptions qui lui seront adressées.

A LIMOGES

Comme résultat des élections partielles qui ont eu lieu le mois d'août dernier à Limoges, nos camarades voient leurs efforts couronnés de succès.

Une Bourse du Travail va être ouverte prochainement : la municipalité a loué pour une durée de quinze années un vaste local composé d'une belle salle de réunion, du logement du secrétaire et du secrétaire et de trente bureaux pour les syndicats.

Nous ne ferons aucune comparaison avec la situation faite aux syndicats nantais, nous contentant d'adresser nos plus sincères félicitations aux travailleurs limousins.

La Rédaction.

Pour les Verriers de Carmaux

Syndicat des Tanneurs et Corroyeurs,	
8 ^e versement	7.25
Collecte faite aux Forges du Chantier de la Loire, 1 ^{er} versement ..	11.25
Collecte faite aux Forges du Chantier de la Loire, 2 ^e versement.....	4.30
Outils en bois.....	2.»
Syndicat des Tanneurs et Corroyeurs,	
9 ^e versement.....	3.50
TOTAL.....	28.30

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant : POTEI